

Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi R+

DÉPARTEMENT LA REUNION

Présentation du dispositif

L'Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi est une aide du Département de la Réunion qui a pour objectif d'aider les personnes au RSA de créer une activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux personnes au RSA qui veulent ou ont créé une entreprise depuis moins de 3 mois et cumulant les critères suivants :

- être au RSA depuis moins de 6 mois
- avoir intégré un parcours R+
- revenus inférieurs au SMIC net
- avoir immatriculé son entreprise depuis au moins 3 mois

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le parcours R+ Création d'activité permet d'accompagner le développement de l'activité en consolidant les revenus disponibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide R+ est de 90 € minimum et de 560€ maximum. L'aide est recalculée tous les 6 mois pour la Création d'activité

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

L'aide est à demander auprès du Département de la Réunion.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Allocataire du RSA

Organisme

DÉPARTEMENT LA REUNION

- 2 rue de la Source
97488 SAINT-DENIS Cedex
Téléphone : 02 62 90 30 30
Télécopie : 02 62 90 39 99
E-mail : accueil@cg974.fr